



## **COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU SERVICE A COMPÉTENCE NATIONALE DE LA DIRECTION NATIONALE GARDE-CÔTES 08 janvier 2020**

Ce comité technique, convoqué à la suite du refus unanime du Manex A par les organisations syndicales avait pour but de présenter et voter une nouvelle mouture rédigée après une dernière consultation des agents.

L'Administration était représentée par le directeur DNGCD assisté du chef du PEM, de la cheffe du PRH et de leurs collaborateurs respectifs. Le secrétariat général était en charge de la retranscription des débats.

Les organisations syndicales étaient présentes à l'exception de Solidaires.

Après lecture des différentes déclarations liminaires dont la notre, longue mais non exhaustive, le président a apporté quelques réponses avec :

- l'annonce de l'arrivée probable d'un officier de sécurité aérienne courant premier semestre 2020
- l'intégration de l'antenne CIAD dans l'organigramme de la DNGCD
- la nécessité de rendre le Manex vivant et donc la création d'un comité de révision qui siègera deux fois par an.

Les discussions se sont ensuite organisées pour commenter et discuter des modifications à apporter au Manex dans l'ordre de ses chapitres. Une journée de débats n'a pas été de trop pour que chacun puisse présenter son point de vue, ses arguments et surtout écouter ceux des autres.

Ces discussions se sont avérées constructives et les échanges francs et dépassionnés ont permis au Manex d'évoluer vers une version acceptable par toutes les parties. Le comité de révision permettra de le modifier en raison des difficultés qui ne manqueront pas de se poser lors de sa mise en œuvre.

En fin de journée, les organisations syndicales ont accepté ce manuel par leur vote.

l'Unsa Douanes a voté l'acceptation de ce manuel pour souligner la qualité des échanges avec l'administration et sa volonté affichée de faire vivre ce manuel.

Pour : Unsa Douanes/CGC – USD-FO

Abstention : CFDT/CFTC – CGT

**Vos représentants  
V. VIGITELLO - G. VANDY - G. VERA**